



Demande de visa avec reconduite a la frontière problémé ou pas?

Par **linda mahjoub**, le **24/09/2008** à **01:04**

je me suis marié en tunisie. Mon marie a eu deux reconduite a la frontière en france. Nous nous somme rendu a la l'embassade de france en tunisie pour effectuer une demande de transcription. Ma quetion et la suivante va t-il avoir des problémes pour obtenir son visa suite au reconduite a la frontière?rnEn l'attente d'une réponce de votre part je vous remercie.

Par **jeetendra**, le **24/09/2008** à **09:12**

bonjour, en effet ça va pas etre facile du tout pour votre mari ayant été l'objet de deux reconduites à la frontière en France d'obtenir depuis la Tunisie un visa pour venir en France, attendez vous éventuellement à un refus de visa et au recours éventuelle que vous aurez à faire à Nantes devant la Commission de Recours contre les refus de visa, en meme temps il ne faut pas désespérer, il y a toujours une solution, tenez bon, cordialement

Par **KARINE**, le **04/11/2008** à **12:21**

Bonjour,rnrnJ'ai été dans le meme cas que toi, je suis française et mon mari tunisien et il a eu une seule reconduite à la frontière.rnrnNous nous sommes marié en tunisie le 15.08.2007 et jusqu'a maintenant je suis toujours en attente de la transcription.rnrnL'ambassade de tunis ma dit que cela aller etre plus rapide mais je galère depuis plus d'un 1 an.rnrnEt d'autre élément ont fait que je risque d'annuler ce mariage car cette attente commence a me douter de sa

sincériter.
Ma meilleure amie a eu le même cas et il a eu ses papiers et la quitter avec un enfant ça me fait un peu peur.
J'attends ta réponse d'ici là bon courage à toi
net tiens moi au courant

Par **brima**, le **30/11/2008 à 02:04**

non je pense pas que tout cela soit vrai, une reconduite à la frontière et purement administrative elle est pas pénale, autrement dit si le préfet prends à ton encontre un OQTF, cette obligation de quitter le territoire prend fin dès que elle est exécutée, c'est dire que tu es expulsé, elle laisse aucune trace ; c'est pas pénale, t'es pas un voyou mais le pouvoir du préfet s'arrête dès que l'OQTF est respecté

Par **avocat droit public**, le **30/11/2008 à 02:27**

Je ne suis pas d'accord.
L'existence d'une OQTF n'empêche pas à un préfet de prendre un arrêté de reconduite à la frontière même si l'OQTF a été exécutée.
Surtout une OQTF laisse des traces car lorsqu'elle est exécutée, la Police aux Frontières récupère la décision à la sortie du territoire français pour la retourner en préfecture qui la garde dans le dossier de l'étranger.
En tout état de cause, lorsqu'une demande de visa est introduite dans un consulat français ou une ambassade, celle-ci prend souvent contact avec la préfecture pour obtenir des informations supplémentaires et, en particulier, pour vérifier que le mariage n'a pas été contracté par fraude.
En cas de fraude, la demande de visa sera rejetée. Il faut savoir que lorsque l'instruction de la demande de visa est longue, c'est plutôt mauvais signe car le visa pour un conjoint de français doit être délivré rapidement d'après les textes.
Eric HALPERN
Avocat à la Cour
<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **kabale**, le **18/06/2013 à 16:36**

ok

Par **kabale**, le **18/06/2013 à 16:37**

ok mais si quelqu'un est reconduit à la frontière et il veut marier il risque un refus ou pas si il demande un visa pour rejoindre sa femme